

Listes des ORNQ en pépinières ornementales et mesures à prendre

Version du 27 juin 2022

Genre ou espèce des matériels de multiplication de la plante ornementale	ORNQ ou symptôme causé par l'ORNQ	Mesures
A		
<i>Allium</i> L.	<p>Nématodes</p> <p><i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)</p>	<p>a) les végétaux ou les porte-graines ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final</p>
Actinidia	<p>Bactéries</p>	
	<p><i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>actinidiae</i> Takikawa, Serizawa, Ichikawa, Tsuyumu & Goto [PSDMAK</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>actinidiae</i> par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) i) aucun symptôme lié à <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>actinidiae</i> n'a été observé sur les végétaux du site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>ii) 1 % au plus des végétaux du site de production ont présenté des symptômes liés à <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>actinidiae</i>, et ces végétaux et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement, et</p> <p>une part représentative des végétaux asymptomatiques restants a été échantillonnée, a fait l'objet d'analyses et s'est révélée exempte de <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>actinidiae</i> et</p> <p>les végétaux ont fait l'objet, avant leur commercialisation, d'un échantillonnage aléatoire et de tests de dépistage de <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>actinidiae</i>, dont ils se sont révélés exempts.</p>
Amelanchier Medik	<p>Bactéries</p>	
	<p><i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow et al. (ERWIAM) (1)</p>	<p>a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow et al; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des</p>

		symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
<i>Argyranthemum</i> Webb ex Sch.Bip	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
.	Viroïde du rabougrissement du Chrysanthème (CSVDOO) (1)	Les végétaux sont issus de trois générations de multiplication issues d'un stock qui s'est révélé exempt du viroïde du rabougrissement du chrysanthème sur la base de tests.
B		
<i>Beaucarnea</i> Lem	Insectes et acariens	
.	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ; ou c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.
<i>Begonia x hiemalis</i> Fotsch	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens (INSV00)(1)	a) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a été soumis à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> Pergande) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs populations; et b) i) aucun symptôme du tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens n'a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en cours; ou ii) les végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens pendant la période de végétation en cours ont été arrachés et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt du tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens.
	Tospovirus de la maladie bronzée de la tomate (TSWV00) (1)	a) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a été soumis à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> et <i>Thrips tabaci</i>) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs

		populations; et aucun symptôme du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate n'a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en cours; ou les végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate pendant la période de végétation en cours ont été arrachés, et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate.
<i>Bougainvillea</i> Comm.ex Juss	Insectes et acariens	
	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	<ul style="list-style-type: none"> - les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ; - les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ;ou - un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.
C		
<i>Camellia L.</i>	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <p>— dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter</p>

		<p>l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et</p> <p>— après ces trois mois:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i></p>
<i>Camassia</i> Lindl.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>
<i>Capsicum annuum</i> . L	Bactéries	
	<i>Xanthomonas euvesicatoria</i> Jones et al. (XANTEU)	<p>1) Dans le cas des semences:</p> <p>a) les semences proviennent de zones connues pour être exemptes de <i>Xanthomonas euvesicatoria</i> Jones et al.; ou</p> <p>b) aucun symptôme de maladie causée par <i>Xanthomonas euvesicatoria</i> Jones et al. n'a été observé lors d'inspections visuelles réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours du cycle complet de végétation des végétaux sur le site de production; ou</p> <p>c) les semences ont subi des tests officiels de dépistage de <i>Xanthomonas euvesicatoria</i> Jones et al. réalisés sur un échantillon représentatif au moyen de méthodes appropriées, à la suite ou non d'un traitement approprié, et se sont révélées exemptes de <i>Xanthomonas euvesicatoria</i> Jones et al. sur la base de ces tests. Pour les végétaux autres que les semences :les plants ont été cultivés à partir de semences qui répondent aux exigences énoncées au point 1) de la présente entrée ;les jeunes plants ont été maintenus dans des conditions d'hygiène appropriées afin de prévenir toute infection.</p>

<p><i>Xanthomonas gardneri</i> (ex <i>Sutic</i>) Jones et al.</p>	<p>Dans le cas des semences:</p> <p>1) a) les semences proviennent de zones connues pour être exemptes de <i>Xanthomonas gardneri</i> (ex Šutič) Jones et al. ; ou b) aucun symptôme de maladie causée par <i>Xanthomonas gardneri</i> (ex Šutič) Jones et al. n'a été observé lors d'inspections visuelles réalisées à des moments opportuns au cours du cycle complet de végétation des végétaux sur le site de production ; ou c) les semences ont subi des tests officiels de dépistage de <i>Xanthomonas gardneri</i> (ex Šutič) Jones et al. réalisés sur un échantillon représentatif au moyen de méthodes appropriées, à la suite ou non d'un traitement approprié, et se sont révélées exemptes de <i>Xanthomonas gardneri</i> (ex Šutič) Jones et al. sur la base de ces tests.</p> <p>2) Pour les végétaux autres que les semences :</p> <p>a) les plants ont été cultivés à partir de semences qui répondent aux exigences énoncées au point 1) de la présente entrée ; et b) les jeunes plants ont été maintenus dans des conditions d'hygiène appropriées afin de prévenir toute infection.</p>
<p><i>Xanthomonas perforans</i> Jones et al. (XANTPF)</p>	<p>1) Dans le cas des semences :</p> <p>a) les semences proviennent de zones connues pour être exemptes de <i>Xanthomonas perforans</i> Jones et al. ; ou b) aucun symptôme de maladie causée par <i>Xanthomonas perforans</i> Jones et al. n'a été observé lors d'inspections visuelles réalisées à des moments opportuns au cours du cycle complet de végétation des végétaux sur le site de production ; ou c) les semences ont subi des tests officiels de dépistage de <i>Xanthomonas perforans</i> Jones et al. réalisés sur un échantillon représentatif au moyen de méthodes appropriées, à la suite ou non d'un traitement approprié, et se sont révélées exemptes de <i>Xanthomonas perforans</i> Jones et al. sur la base de ces tests.</p> <p>2) Pour les végétaux autres que les semences:</p> <p>a) les plants ont été cultivés à partir de semences qui répondent aux exigences énoncées au point 1) de la présente entrée ; et b) les jeunes plants ont été maintenus dans des conditions d'hygiène appropriées afin de prévenir toute infection.</p>

	<p><i>Xanthomonas vesicatoria</i> (ex Doidge) Vauterin et al. (XANTVE)</p>	<p>1) Dans le cas des semences:les semences proviennent de zones connues pour être exemptes de <i>Xanthomonas vesicatoria</i> (ex Doidge) Vauterin et al. ;ou</p> <p>b) aucun symptôme de maladie causée par <i>Xanthomonas vesicatoria</i> (ex Doidge) Vauterin et al. n’a été observé lors d’inspections visuelles réalisées à des moments opportuns au cours du cycle complet de végétation des végétaux sur le site de production ;ou</p> <p>c) les semences ont subi des tests officiels de dépistage de <i>Xanthomonas vesicatoria</i> (ex Doidge) Vauterin et al. réalisés sur un échantillon représentatif au moyen de méthodes appropriées, à la suite ou non d’un traitement approprié, et se sont révélées exemptes de <i>Xanthomonas gardneri</i> (ex Šutič) Jones et al. sur la base de ces tests.Pour les végétaux autres que les semences :</p> <p>a) les plants ont été cultivés à partir de semences qui répondent aux exigences énoncées au point 1) de la présente entrée;</p> <p>et</p> <p>b) les jeunes plants ont été maintenus dans des conditions d’hygiène appropriées afin de prévenir toute infection.</p>
	<p>Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes</p>	
	<p>Viroïde du tubercule en fuseau de la pomme de terre (PSTVD0)</p>	<p>a) aucun symptôme de maladies causées par le viroïde du tubercule en fuseau de la pomme de terre n’a été observé sur les végétaux sur le lieu de production au cours de leur cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les végétaux ont fait l’objet de tests de dépistage officiels du viroïde du tubercule en fuseau de la pomme de terre réalisés sur un échantillon représentatif, au moyen de méthodes appropriées, et se sont révélés exempts de cet organisme nuisible lors des tests en question.</p>
	<p>Tospovirus de la maladie bronzée de la tomate (TSWV00) (1)</p>	<p>a) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a été soumis à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> et <i>Thrips tabaci</i>) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs populations; et aucun symptôme du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate n’a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en cours; ou les végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate pendant la période de végétation en cours ont été arrachés, et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l’objet de tests et s’est révélé exempt du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate.</p>
<p><i>Castanea L.</i></p>	<p>Champignons et oomycètes</p>	
	<p><i>Cryphonectria parasitica</i> (Murrill) Barr (EBDOPA) (1)</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Cryphonectria parasitica</i> (Murrill) Barr; ou</p>

		<p>b) aucun symptôme lié à <i>Cryphonectria parasitica</i> (Murrill) Barr n'a été observé sur le site de production depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>c) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Cryphonectria parasitica</i> (Murrill) Barr ont été arrachés et les végétaux restants ont fait l'objet d'une inspection chaque semaine et aucun symptôme n'a été observé sur le site de production pendant une période d'au moins trois semaines précédant le mouvement.</p>
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et — après ces trois mois: — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou — un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE); <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <ul style="list-style-type: none"> — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou

		— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i>
Chaenomeles Lindl	Bactéries	
	<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow et al. (ERWIAM) (1)	a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow et al; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
Chionodoxa Boiss	Nématodes	
.	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.
Chrysanthemum L.	Champignons et oomycètes	
	<i>Puccinia horiana</i> P. Hennings (PUCCHN) (1)	a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection au moins une fois par mois au cours des trois derniers mois et aucun symptôme n'a été observé sur le site de production ; les plantes mères présentant des symptômes ont été enlevées et détruites, tout comme les plantes situées dans un rayon d'un mètre, et un traitement physique ou chimique approprié a été appliqué aux végétaux qui ont fait l'objet d'une inspection avant le mouvement et se sont révélés exempts de symptômes.
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Viroïde du rabougrissement du Chrysanthème (CSVDOO) (1)	Les végétaux sont issus de trois générations de multiplication issues d'un stock qui s'est révélé exempt du viroïde du rabougrissement du chrysanthème sur la base de tests.
Tospovirus de la maladie bronzée de la tomate (TSWV00) (1)	a) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a été soumis à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> et <i>Thrips tabaci</i>) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs populations; et aucun symptôme du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate n'a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en cours; ou les végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate pendant la période de végétation en cours ont été	

		arrachés, et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate.
Citrus L.	Bactéries	
	<i>Spiroplasma citri</i> Saglio et al. (SPIRCI) (1)	<p>Les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et qui se sont révélées exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, et</p> <p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, ou</p> <p>le site de production s'est révélé exempt de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle des végétaux, réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative complète; ou pas plus de 2 % des végétaux ont présenté des symptômes lors d'une inspection visuelle, réalisée au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et tous les végétaux infestés ont été arrachés et détruits immédiatement</p>
	Champignons et oomycètes	
	<i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley (DEUTTR) (1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley ; ou</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley au cours de la dernière saison végétative complète, sur la base d'au moins deux inspections visuelles réalisées à des moments opportuns pendant cette saison végétative, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement ; ou</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes au cours d'au moins deux inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout autre végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Viroïde de l'exocortis des agrumes (CEVDOO) (1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle et se sont révélées exemptes du viroïde de l'exocortis des agrumes;</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle des végétaux, réalisée au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible.</p>

	<p>Virus de la tristezza des agrumes (CTV000) (isolats de l'union européenne)(1)</p>	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet de tests au cours des trois dernières années et se sont révélées exemptes du virus de la tristezza des agrumes; et</p> <p>b) i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes du virus de la tristezza des agrumes; ou</p> <p>ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production disposant d'une protection physique contre les vecteurs, qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés de manière aléatoire sur les végétaux au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iv) dans les cas où des tests ont donné des résultats positifs concernant la présence du virus de la tristezza des agrumes dans un lot, tous les végétaux ont été testés individuellement et pas plus de 2 % de ces végétaux ont été déclarés positifs, et les végétaux qui ont fait l'objet des tests et se sont révélés être infestés par l'organisme nuisible ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
<p>Citrus L. (Hybrides de)</p>	<p>Bactéries</p> <p><i>Spiroplasma citri</i> Saglio et al. (SPIRCI) (1)</p>	<p>Les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et qui se sont révélées exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, et</p> <p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, ou</p> <p>le site de production s'est révélé exempt de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle des végétaux, réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative complète; ou pas plus de 2 % des végétaux ont présenté des symptômes lors d'une inspection visuelle, réalisée au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et tous les végétaux infestés ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
	<p>Champignons et oomycètes</p> <p><i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley (DEUTTR) (1)</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley ; ou</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley au cours de la dernière saison</p>

		<p>végétative complète, sur la base d'au moins deux inspections visuelles réalisées à des moments opportuns pendant cette saison végétative, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement ; ou</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes au cours d'au moins deux inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout autre végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Virus de la tristezza des agrumes (CTV000) (isolats de l'union européenne)(1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet de tests au cours des trois dernières années et se sont révélées exemptes du virus de la tristezza des agrumes; et</p> <p>b) i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes du virus de la tristezza des agrumes; ou</p> <p>ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production disposant d'une protection physique contre les vecteurs, qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés de manière aléatoire sur les végétaux au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iv) dans les cas où des tests ont donné des résultats positifs concernant la présence du virus de la tristezza des agrumes dans un lot, tous les végétaux ont été testés individuellement et pas plus de 2 % de ces végétaux ont été déclarés positifs, et les végétaux qui ont fait l'objet des tests et se sont révélés être infestés par l'organisme nuisible ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
Cotoneaster Medik.	Bactéries <i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow <i>et al.</i> ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
<i>Crassula</i> L.	Insectes et acariens	a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ; les végétaux

	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ; ou c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.
<i>Crataegus</i> Tourn. Ex L.	Bactéries <i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow <i>et al.</i> ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
<i>Crinum</i> L.	Insectes et acariens <i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ; ou c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.
<i>Crocus flavus</i> Weston	Nématodes <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.
<i>Cydonia</i> Mill.	Bactéries <i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow <i>et al.</i> ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
D		

<i>Dracena</i> Van. Ex L.	Insectes et acariens	
	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ; ou</p> <p>c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.</p>
E		
<i>Eryobotrya</i> lindl.	Bactéries <i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow <i>et al.</i>; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement</p>
F		
<i>Ficus</i> L.	Insectes et acariens <i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ; ou</p> <p>c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.</p>
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de</p>

		<p>production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et — après ces trois mois: — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou — un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE); <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <ul style="list-style-type: none"> — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou — un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i>
<p><i>Fortunella Swingle</i></p>	<p>Bactéries</p> <p><i>Spiroplasma citri</i> Saglio et al. (SPIRCI) (1)</p>	<p>Les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et qui se sont révélées exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, et</p> <p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, ou</p> <p>le site de production s'est révélé exempt de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle des végétaux, réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative complète; ou pas plus de 2 % des végétaux ont présenté des symptômes lors</p>

		d'une inspection visuelle, réalisée au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et tous les végétaux infestés ont été arrachés et détruits immédiatement.
	Champignons et oomycètes	
	<i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Averskamp & Verkley (DEUTTR) (1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley ;ou</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley au cours de la dernière saison végétative complète, sur la base d'au moins deux inspections visuelles réalisées à des moments opportuns pendant cette saison végétative, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement ; ou</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes au cours d'au moins deux inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout autre végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Virus de la tristezza des agrumes (CTV000) (isolats de l'union européenne)(1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet de tests au cours des trois dernières années et se sont révélées exemptes du virus de la tristezza des agrumes; et</p> <p>b) i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes du virus de la tristezza des agrumes; ou</p> <p>ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production disposant d'une protection physique contre les vecteurs, qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés de manière aléatoire sur les végétaux au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iv) dans les cas où des tests ont donné des résultats positifs concernant la présence du virus de la tristezza des agrumes dans un lot, tous les végétaux ont été testés individuellement et pas plus de 2 % de ces végétaux ont été déclarés positifs, et les végétaux qui ont fait l'objet des tests</p>

		et se sont révélés être infestés par l'organisme nuisible ont été arrachés et détruits immédiatement.
Hybrides de <i>Fortunella Swingle</i>	Champignons et oomycètes	
	<i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Averskamp & Verkley (DEUTTR) (1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley ;ou</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley au cours de la dernière saison végétative complète, sur la base d'au moins deux inspections visuelles réalisées à des moments opportuns pendant cette saison végétative, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement ;ou</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes au cours d'au moins deux inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout autre végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Virus de la tristezza des agrumes (CTV000) (isolats de l'union européenne)(1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet de tests au cours des trois dernières années et se sont révélées exemptes du virus de la tristezza des agrumes; et</p> <p>b) i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes du virus de la tristezza des agrumes; ou</p> <p>ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production disposant d'une protection physique contre les vecteurs, qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés de manière aléatoire sur les végétaux au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iv) dans les cas où des tests ont donné des résultats positifs concernant la présence du virus de la tristezza des agrumes dans un lot, tous les végétaux ont été testés individuellement et pas plus de 2 % de ces végétaux ont été déclarés positifs, et les végétaux qui ont fait l'objet des tests et se sont révélés être infestés par l'organisme nuisible ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>

<i>Fuchsia</i> L.	Insectes et acariens	
	<i>Aculops fuchsiae</i> Keifer (ACUPFU) (1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Aculops fuchsiae</i> Keifer ; ou</p> <p>b) aucun symptôme n'a été observé sur les végétaux ou sur les plantes mères dont ils sont issus lors d'inspections visuelles réalisées sur le site de production pendant la saison végétative précédente, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible ; ou</p> <p>c) un traitement chimique ou physique approprié a été appliqué avant le mouvement, à la suite duquel les végétaux ont fait l'objet d'une inspection et aucun symptôme de l'organisme nuisible n'a été décelé.</p>
G		
<i>Galanthus</i> l.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>
<i>Gerbera</i> L.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Tospovirus de la maladie bronzée de la tomate (TSWV00) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a été soumis à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> et <i>Thrips tabaci</i>) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs populations; et aucun symptôme du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate n'a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en cours; ou les végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate pendant la période de végétation en cours ont été arrachés, et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate.</p>
H		
<i>Helianthus annuus</i> L	Champignons et oomycètes	
	<i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni (PLASHA) (2)	<p>a) les semences proviennent de zones connues pour être exemptes de <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni ; ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni n'a été observé sur le site de production des semences au cours d'au moins deux inspections, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible pendant la saison végétative ; ou</p>

		<p>c) le site de production des semences a fait l'objet d'au moins deux inspections à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible pendant la saison végétative; et</p> <p>ii) pas plus de 5 % des végétaux ont présenté des symptômes liés à <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni lors de ces inspections, et tous les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni ont été enlevés et détruits immédiatement après inspection; et</p> <p>iii) lors de l'inspection finale, aucun végétal ne présentait de symptômes liés à <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni; ou</p> <p>d) i) le site de production des semences a fait l'objet d'au moins deux inspections à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible pendant la saison végétative ; et</p> <p>ii) tous les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni ont été enlevés et détruits immédiatement après inspection ; et</p> <p>iii) lors de l'inspection finale, aucun végétal ne présentait de symptômes liés à <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni, et un échantillon représentatif de chaque lot a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni ;</p> <p>ou</p> <p>e) les semences ont fait l'objet d'un traitement approprié dont l'efficacité est avérée contre toutes les souches connues de <i>Plasmopara halstedii</i> (Farlow) Berlese & de Toni.</p>
<i>Hyacinthus</i> Tourn.ex L.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>
<i>Hymenocallis</i> Salisb.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>
I		

<i>Impatiens L.</i> (hybrides d') de nouvelle guinée	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens (INSV00)(1)	<p>a) production qui a été soumise à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> Pergande) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs populations; et</p> <p>b) i) aucun symptôme du tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens n'a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en cours; ou</p> <p>ii) les végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens pendant la période de végétation en cours ont été arrachés et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt du tospovirus des taches nécrotiques de l'impatiens.</p>
	Tospovirus de la maladie bronzée de la tomate (TSWV00) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a été soumis à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> et <i>Thrips tabaci</i>) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs populations; et aucun symptôme du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate n'a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en cours; ou les végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate pendant la période de végétation en cours ont été arrachés, et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate.</p>
J		
K		
L		
<i>Larix decidua</i> Mill.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels</p>

		<p>symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et — après ces trois mois: — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou — un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE); <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <ul style="list-style-type: none"> — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou — un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i>
<p><i>Larix kaempferi</i> (Lamb.) Carrière</p>	<p>Champignons et oomycètes</p>	
	<p><i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p>

		<p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et — après ces trois mois: — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou — un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE); <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <ul style="list-style-type: none"> — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou — un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i>
<p><i>Larix x eurolepis</i> A. Henry</p>	<p>Champignons et oomycètes</p>	
	<p><i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à

		<p><i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et</p> <p>— après ces trois mois:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i></p>
<i>Lavendula</i> L.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	<i>Candidatus Phytoplasma solani</i> Quaglino et al. (PHYPSO) (1)	<p>les végétaux ont été cultivés sur un site de production connu pour être exempt de <i>Candidatus Phytoplasma solani</i> Quaglino et al.; ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Candidatus Phytoplasma solani</i> Quaglino et al. n'a été observé lors d'inspections visuelles réalisées sur le lot au cours du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>c) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Candidatus Phytoplasma solani</i> Quaglino et al. ont été arrachés et détruits, et le lot a fait l'objet de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux restants et s'est révélé exempt de l'organisme nuisible.</p>
M		
<i>Malus</i> Mill.	Bactéries	
	<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow et al. (ERWIAM) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow et al; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des</p>

		symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	<i>Candidatus Phytoplasma mali</i> Seemüller & schneider (PHYPMA) (1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle et se sont révélées exemptes de symptômes liés à <i>Candidatus Phytoplasma mali</i> Seemüller & Schneider; et i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Candidatus Phytoplasma mali</i> Seemüller & Schneider; ou</p> <p>ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Candidatus Phytoplasma mali</i> Seemüller & Schneider au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle, et les végétaux symptomatiques situés à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement; ou</p> <p>iii) pas plus de 2 % des végétaux du site de production ont présenté des symptômes lors d'inspections visuelles réalisées à des moments opportuns au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux ainsi que tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement, et un échantillon représentatif des végétaux asymptomatiques restants des lots dans lesquels des végétaux symptomatiques ont été décelés a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Candidatus Phytoplasma mali</i> Seemüller & Schneider.</p>
<i>Mespilus</i> Bosc ex Spach	Bactéries	
	<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow et al; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
<i>Musa</i> L.	Insectes et acariens	
	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ;ou

		c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.
<i>Muscari</i> Mill.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.
N		
<i>Narcissus</i> L	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.
O		
<i>Ornithogalum</i> L.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.
P		
<i>Pachira</i> Aubl	Insectes et acariens	
	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Opogona sacchari</i> Bojer ; b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ;ou c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d' <i>Opogona</i>

		sacchari Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.
<i>Palmae</i>	Insectes et acariens	
	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ; les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ; ou</p> <p>c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.</p>
<p><i>Palmae</i>, les genres et les espèces suivants :</p> <p><i>Areca catechu</i> L.</p> <p><i>Syagrus romanzoffiana</i> (Cham.) Glassman</p> <p><i>Brahea armata</i> S. Watson</p> <p><i>Arenga pinnata</i> (Wurmb) Merr.</p> <p><i>Bismarckia</i> Hildebr. & H.Wendl.</p> <p><i>Borassus flabellifer</i> L.</p> <p><i>Brahea edulis</i> H.Wendl.</p> <p><i>Butiafortune</i> (Mart.) Becc.</p> <p><i>Calamus merrillii</i> Becc.</p> <p><i>Caryota maxima</i> Blume</p> <p><i>Caryota cumingii</i> Lod.d. ex Mart.</p> <p><i>Chamaerops humilis</i> L.</p> <p><i>Cocos nucifera</i> L.</p> <p><i>Corypha utan</i> Lam.</p> <p><i>Copernicia</i> Mart.</p>	Insectes et acariens <i>Rhynchophorus ferrugineus</i> (Olivier) (RHYCFE) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés en permanence dans une zone qui a été déclarée exempte de <i>Rhynchophorus ferrugineus</i> (Olivier) par l'organisme officiel responsable, conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes; les végétaux ont été cultivés au cours des deux années ayant précédé leur mouvement sur un site dans l'Union doté d'une protection physique complète contre l'introduction de <i>Rhynchophorus ferrugineus</i> (Olivier) ou sur un site dans l'Union où les traitements préventifs appropriés ont été appliqués en ce qui concerne cet organisme nuisible; les végétaux ont fait l'objet d'inspections visuelles effectuées au moins une fois tous les quatre mois confirmant que ces matériels sont exempts de <i>Rhynchophorus ferrugineus</i> (Olivier).</p>

<p><i>Elaeis guineensis</i> Jacq.</p> <p><i>Howea forsteriana</i> Becc.</p> <p><i>Jubaea chilensis</i> (Molina) Baill.</p> <p><i>Livistona australis</i> C. Martius</p> <p><i>Livistona decora</i> (W. Bull) Dowe</p> <p><i>Livistona rotundifolia</i> (Lam.) Mart.</p> <p><i>Metroxylon sagu</i> Rottb.</p> <p><i>Roystonea regia</i> (Kunth) O.F. Cook</p> <p><i>Phoenix canariensis</i> Chabaud</p> <p><i>Phoenix dactylifera</i> L.</p> <p><i>Phoenix fortunei</i> Jacq.</p> <p><i>Phoenix roebelenii</i> O'Brien</p> <p><i>Phoenix Fortuneis</i> (L.) Roxb.</p> <p><i>Phoenix theophrasti</i> Greuter</p> <p><i>Pritchardia</i> Seem. & H.Wendl.</p> <p><i>Ravenea rivularis</i> Jum. & H.Perrier</p> <p><i>Sabal palmetto</i> (Walter) Lod.d. ex Schult. & Schult.f.</p> <p><i>Trachycarpus fortune</i> (Hook.) H. Wendl</p> <p><i>Washingtonia</i> H. Wendl.</p>		
<p><i>Pelargonium</i> L.</p>	<p>Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes</p>	
	<p>Tospovirus de la maladie bronzée de la tomate (TSWV00) (1)</p>	<p>a) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a été soumis à une surveillance des vecteurs thrips pertinents (<i>Frankliniella occidentalis</i> et <i>Thrips tabaci</i>) et, dès la détection de ces vecteurs, à des traitements appropriés destinés à assurer une élimination efficace de leurs populations; et aucun symptôme du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate n'a été observé sur les végétaux sur le site de production pendant la période de végétation en</p>

		cours; oules végétaux du site de production présentant des symptômes du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate pendant la période de végétation en cours ont été arrachés, et un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt du tospovirus de la maladie bronzée de la tomate.
<i>Photinia davidiana</i> Decne	Bactéries	
.	<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d' <i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow et al; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement
<i>Pinus L.</i>	Champignons et oomycètes	
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Dothistroma pini</i> Hulbary (DOTSPI) (1) - <i>Dothistroma septosporum</i> (Dorogin) Morelet (SCIRPI) (1) - <i>Lecanosticta acicola</i> (von Thunen) Sydow (SCIRAC) (1) 	a) les végétaux proviennent de zones connues pour être exemptes de <i>Dothistroma pini</i> Hulbary, de <i>Dothistroma septosporum</i> (Dorogin) Morelet et de <i>Lecanosticta acicola</i> (von Thümen) Sydow ; ou b) aucun symptôme de brûlure des aiguilles causé par <i>Dothistroma pini</i> Hulbary, <i>Dothistroma septosporum</i> (Dorogin) Morelet ou par <i>Lecanosticta acicola</i> (von Thümen) Sydow n'a été observé sur le site de production ou dans son voisinage immédiat depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou des traitements appropriés ont été appliqués contre la brûlure des aiguilles, causée par <i>Dothistroma pini</i> Hulbary, <i>Dothistroma septosporum</i> (Dorogin) Morelet ou par <i>Lecanosticta acicola</i> (von Thümen) Sydow, et les végétaux ont fait l'objet d'une inspection avant le mouvement et se sont révélés exempts de symptômes de brûlure des aiguilles.
<i>Poncirus Raf.</i>	Bactéries	
	<i>Spiroplasma citri</i> Saglio <i>et al.</i> (SPIRCI) (1)	Les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et qui se sont révélées exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, et a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, ou le site de production s'est révélé exempt de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle des végétaux, réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative complète; ou pas plus de 2 % des végétaux ont présenté des symptômes lors d'une inspection visuelle, réalisée au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière

		saison végétative, et tous les végétaux infestés ont été arrachés et détruits immédiatement
	Champignons et oomycètes	
	<i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Averskamp & Verkley (DEUTTR) (1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley ;ou</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley au cours de la dernière saison végétative complète, sur la base d'au moins deux inspections visuelles réalisées à des moments opportuns pendant cette saison végétative, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement ;ou</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes au cours d'au moins deux inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout autre végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Virus de la tristezza des agrumes (CTV000) (isolats de l'union européenne)(1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet de tests au cours des trois dernières années et se sont révélées exemptes du virus de la tristezza des agrumes; et</p> <p>b) i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes du virus de la tristezza des agrumes; ou</p> <p>ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production disposant d'une protection physique contre les vecteurs, qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés de manière aléatoire sur les végétaux au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iv) dans les cas où des tests ont donné des résultats positifs concernant la présence du virus de la tristezza des agrumes dans un lot, tous les végétaux ont été testés individuellement et pas plus de 2 % de ces végétaux ont été déclarés positifs, et les végétaux qui ont fait l'objet des tests et se sont révélés être infestés par l'organisme nuisible ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>

Hybrides de <i>Poncirus</i> Raf	Bactéries	
	<i>Spiroplasma citri</i> Saglio et al. (SPIRCI) (1)	<p>Les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et qui se sont révélées exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, et</p> <p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio, ou</p> <p>le site de production s'est révélé exempt de <i>Spiroplasma citri</i> Saglio au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle des végétaux, réalisée au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative complète; ou pas plus de 2 % des végétaux ont présenté des symptômes lors d'une inspection visuelle, réalisée au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et tous les végétaux infestés ont été arrachés et détruits immédiatement</p>
	Champignons et oomycètes	
	<i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley (DEUTTR) (1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley ; ou</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley au cours de la dernière saison végétative complète, sur la base d'au moins deux inspections visuelles réalisées à des moments opportuns pendant cette saison végétative, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement ; ou</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes au cours d'au moins deux inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout autre végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	Virus de la tristezza des agrumes (CTV000) (isolats de l'union européenne)(1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet de tests au cours des trois dernières années et se sont révélées exemptes du virus de la tristezza des agrumes; et</p> <p>b) i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes du virus de la tristezza des agrumes; ou</p> <p>ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt du virus de la tristezza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés sur un échantillon</p>

		<p>représentatif des végétaux au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production disposant d'une protection physique contre les vecteurs, qui s'est révélé exempt du virus de la tristeza des agrumes au cours de la dernière saison végétative complète sur la base de tests réalisés de manière aléatoire sur les végétaux au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible; ou</p> <p>iv) dans les cas où des tests ont donné des résultats positifs concernant la présence du virus de la tristeza des agrumes dans un lot, tous les végétaux ont été testés individuellement et pas plus de 2 % de ces végétaux ont été déclarés positifs, et les végétaux qui ont fait l'objet des tests et se sont révélés être infestés par l'organisme nuisible ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
Prunus L.	Bactéries	
	<i>Xanthomonas arboricola</i> pv <i>pruni</i> (Smith) Vauterin et al. (XANTPR) (1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans une zone connue pour être exempte de <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> Vauterin et al.; ou</p> <p>les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> Vauterin et al. au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate ainsi que les végétaux voisins ont été arrachés et détruits immédiatement, à moins qu'ils aient fait l'objet de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux symptomatiques et que ces tests aient montré que les symptômes ne sont pas causés par <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> Vauterin et al.; ou pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes lors d'inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques et tout végétal symptomatique situé sur le site de production et à proximité immédiate ainsi que les végétaux voisins ont été arrachés et détruits immédiatement, à moins qu'ils fassent l'objet de tests réalisés sur un échantillon représentatif des végétaux symptomatiques et que ces tests montrent que les symptômes ne sont pas causés par <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> Vauterin et al.; ou dans le cas des espèces à feuilles persistantes, les végétaux ont fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, et se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> Vauterin et al.</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	

	<p><i>Candidatus Phytoplasma prunorum</i> Seemüller & schneider (PHYPPR) (1)</p>	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle et se sont révélées exemptes de symptômes liés à <i>Candidatus Phytoplasma prunorum</i> Seemüller & Schneider.</p> <p>Et</p> <p>b) i) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Candidatus Phytoplasma prunorum</i> Seemüller & Schneider; ou ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Candidatus Phytoplasma prunorum</i> Seemüller & Schneider au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement;</p> <p>ou</p> <p>iii) pas plus de 1 % des végétaux du site de production ont présenté des symptômes lors d'inspections visuelles réalisées à des moments opportuns au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement, et un échantillon représentatif des végétaux asymptomatiques restants des lots dans lesquels des végétaux symptomatiques ont été décelés a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Candidatus Phytoplasma prunorum</i> Seemüller & Schneider.</p>
<p><i>Prunus persica</i> (L) Batsch</p>	<p>Bactéries</p>	
	<p><i>Pseudomonas syringae</i> pv.<i>persicae</i> (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie (PSDMPE) (1)</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>persicae</i> (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie;</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>persicae</i> (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement;</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes lors des inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que ceux situés à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
<p><i>Prunus salicina</i> Lindl.</p>	<p>Bactéries</p>	
	<p><i>Pseudomonas syringae</i> pv.<i>persicae</i> (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie (PSDMPE) (1)</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>persicae</i> (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de <i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>persicae</i> (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie au cours de la dernière saison végétative</p>

		<p>complète sur la base d'une inspection visuelle, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement;</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du lot ont présenté des symptômes lors des inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que ceux situés à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement</p>
<p><i>Prunus</i>, les espèces suivantes :</p> <p><i>Prunus armeniaca</i> L.</p> <p><i>Prunus blireiana</i> Andre</p> <p><i>Prunus brigantina</i> Vill.</p> <p><i>Prunus cerasifera</i> Ehrh.</p> <p><i>Prunus cistena</i> Hansen</p> <p><i>Prunus curdica</i> Fenzl et Fritsch.</p> <p><i>Prunus domestica</i> L.</p> <p><i>Prunus domestica ssp. insititia</i> (L.) C.K. Schneid</p> <p><i>Prunus domestica ssp. italica</i> (Borkh.) Hegi.</p> <p><i>Prunus dulcis</i> (Miller) Webb</p> <p><i>Prunus glandulosa</i> Thunb.</p> <p><i>Prunus holosericea</i> Batal.</p> <p><i>Prunus hortulana</i> Bailey</p> <p><i>Prunus japonica</i> Thunb.,</p> <p><i>Prunus mandshurica</i> (Maxim.) Koehne</p> <p><i>Prunus maritima</i> Marsh.</p> <p><i>Prunus mume</i> Sieb. et Zucc.</p> <p><i>Prunus nigra</i> Ait.</p>	<p>Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes</p> <p>Virus de la sharka (PPV000)(1)</p>	<p>a) les porte-greffes à multiplication végétative de <i>Prunus</i> sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'un échantillonnage et de tests au cours des cinq dernières années et qui se sont révélées exemptes du virus de la sharka; et i) les matériels de multiplication ont été produits dans des zones connues pour être exemptes du virus de la sharka; ou aucun symptôme du virus de la sharka n'a été observé sur les matériels de multiplication du site de production au cours de la dernière saison végétative complète au moment le plus opportun de l'année, compte tenu des conditions climatiques et des conditions de culture du végétal et de la biologie du virus de la sharka, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement; ou</p> <p>iii) pas plus de 1 % des végétaux du site de production ont présenté des symptômes du virus de la sharka au cours de la dernière saison végétative complète pendant la période de l'année la plus appropriée, compte tenu des conditions climatiques et des conditions de culture du végétal et de la biologie du virus de la sharka, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement, et un échantillon représentatif des végétaux asymptomatiques restants des lots dans lesquels des végétaux symptomatiques ont été décelés a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de l'organisme nuisible. Une part représentative de végétaux ne présentant aucun symptôme du virus de la sharka lors d'une inspection visuelle peut faire l'objet d'un échantillonnage et de tests sur la base d'une évaluation du risque d'infestation de ces végétaux concernant la présence de cet organisme nuisible.</p>

<p><i>Prunus persica</i> (L.) Batsch</p> <p><i>Prunus salicina</i> L.</p> <p><i>Prunus sibirica</i> L.</p> <p><i>Prunus simonii</i> Carr.</p> <p><i>Prunus spinosa</i> L.</p> <p><i>Prunus tomentosa</i> Thunb.,</p> <p><i>Prunus triloba</i> Lindl.</p> <p>Autres espèces de <i>Prunus</i> L. sensibles au virus de la Sharka</p>		
<p><i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco</p>	<p>Champignons et oomycètes</p>	
	<p><i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld</p>	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et — après ces trois mois: — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou

		<p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i></p>
<i>Puschkinia</i> Adams	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>
<i>Pyracantha</i> M. Roem	Bactéries	
.	<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow <i>et al.</i>; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
<i>Pyrus</i> L.	Bactéries	
	<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Erwinia amylovora</i> (Burrill) Winslow <i>et al.</i>;</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement</p>
	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes	
	<i>Candidatus Phytoplasma pyri</i> Seemüller & schneider (PHYPPy) (1)	<p>a) les végétaux sont issus de plantes mères qui ont fait l'objet d'une inspection visuelle et se sont révélées exemptes de symptômes liés à <i>Candidatus Phytoplasma pyri</i> Seemüller & Schneider; et</p>

		<p>b) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes de <i>Candidatus Phytoplasma pyri</i> Seemüller & Schneider; ou ii) les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui s'est révélé exempt de l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative complète sur la base d'une inspection visuelle, et tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate a été arraché et détruit immédiatement; ou</p> <p>c) pas plus de 2 % des végétaux du site de production ont présenté des symptômes lors d'inspections visuelles, réalisées à des moments opportuns au cours de la dernière saison végétative, et ces végétaux symptomatiques ainsi que tout végétal symptomatique situé à proximité immédiate ont été arrachés et détruits immédiatement.</p>
Q		
<i>Quercus cerris</i> L.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et — après ces trois mois: — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou

		<p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i></p>
Quercus ilex L.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <p>— dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et</p> <p>— après ces trois mois:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p>

		<p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i></p>
Quercus rubra L.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <p>— dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et</p> <p>— après ces trois mois:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p>

		— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i>
R		
Rhododendron L. à l'exception de <i>R. simsii</i> L.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <p>— dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et</p> <p>— après ces trois mois:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p>

		— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i>
S		
<i>Sansevieria</i> Thunb	Insectes et acariens	
	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ;</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ;ou</p> <p>c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.</p>
<i>Scilla</i> L.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>
<i>Sorbus</i> L.	Bactéries	
	<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i> (ERWIAM) (1)	<p>a) les végétaux ont été cultivés dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Erwinia amylovora</i> (Burill) Winslow <i>et al.</i>; les végétaux ont été cultivés sur un site de production qui a fait l'objet d'une inspection visuelle à un moment opportun pour détecter l'organisme nuisible au cours de la dernière saison végétative, et les végétaux présentant des symptômes liés à cet organisme nuisible ainsi que les végétaux hôtes situés à proximité ont été arrachés et détruits immédiatement</p>
<i>Sternbergia Waldst. & Kit.</i>	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>

T		
<i>Tulipa</i> L.	Nématodes	
	<i>Ditylenchus dipsaci</i> (Huehn) Filipjev (DITYDI)(1)	<p>a) les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation; ou</p> <p>b) les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à <i>Ditylenchus dipsaci</i> (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final.</p>
U		
V		
<i>Viburnum</i> L.	Champignons et oomycètes	
	<i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones déclarées exemptes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) par l'autorité compétente conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ou</p> <p>b) aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur des végétaux hôtes sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète ou</p> <p>c)</p> <p>i) les végétaux présentant des symptômes liés à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels symptomatiques ont été arrachés et détruits, y compris la terre adhérente;</p> <p>et</p> <p>ii) pour tous les végétaux hôtes situés dans un rayon de 10 m des végétaux symptomatiques et pour tous les autres végétaux du lot contaminé:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les trois mois suivant la détection de végétaux symptomatiques, aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux au cours d'au moins deux inspections réalisées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été utilisé et — après ces trois mois: — aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou

		<p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE);</p> <p>et</p> <p>iii) pour tous les autres végétaux sur le lieu de production:</p> <p>— aucun symptôme lié à <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) n'a été observé sur ces végétaux sur le site de production ou</p> <p>— un échantillon représentatif des végétaux à déplacer a fait l'objet de tests et s'est révélé exempt de <i>Phytophthora ramorum</i></p>
W		
X		
Y		
<i>Yucca</i> L.	Insectes et acariens	
	<i>Opogona sacchari</i> Bojer (OPOGSC)(1)	<p>a) les végétaux ont été produits dans des zones connues pour être exemptes d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ;</p> <p>b) les végétaux ont été cultivés sur un site de production dans lequel aucun symptôme ni signe lié à <i>Opogona sacchari</i> Bojer n'a été observé lors d'inspections visuelles menées au moins tous les trois mois au cours d'une période d'au moins six mois précédant le mouvement ;ou</p> <p>c) un régime est appliqué sur le site de production visant à surveiller et à supprimer la population d'<i>Opogona sacchari</i> Bojer ainsi qu'à enlever les végétaux infestés, et chaque lot a fait l'objet d'une inspection visuelle, avant le mouvement, au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible et s'est révélé exempt de symptômes liés à <i>Opogona sacchari</i> Bojer.</p>
Z		

Cette liste d'organismes nuisibles et de mesures est extraite de l'arrêté ministériel du 5 mai 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 4 avril 2019 portant mesures d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 concernant la commercialisation des matériels de multiplication des plantes ornementales en ce qui concerne les conditions auxquelles lesdits matériels doivent satisfaire, leur étiquetage et les listes des variétés tenues par les fournisseurs.

Elle a été mise à jour en 2022 après publication des modifications du règlement 2019/2072 de l'UE